Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600347-20251211-DCM_2025_129-DE

**Commune de CARNAC – MORBIHAN**
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 27 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

**Etaient présents** : M. Olivier LEPICK, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Marie-Pierre GASSER, M. Michel DURAND, Mme Catherine ISOARD, M. Gérard MARCALBERT, Mme Christine LAMANDÉ, M. Charles BIETRY, Mme Christine DESJARDIN, M. Olivier BUQUEN, Mme Juliette CORDES, M. Christophe RICHARD, Mme Nicole LE GANGNEUX, M. Hervé JENOT, Mme Morgane PETIT, M. Philippe LE GUENNEC, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Yann GUIMARD, M. Tom LABORDE, M. Pierre-Léon LUNEAU.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Pascal LE JEAN qui a donné pouvoir à M. Olivier LEPICK, M. Jean-Luc SERVAIS qui a donné pouvoir à M. Christophe RICHARD, Mme Justine VIENNE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GASSER, M. Benjamin LE ROUX qui a donné pouvoir à M. Michel DURAND.

**Absents excusés** : M. Jean-Paul KERGOZIEN, Mme Katia SCULO.

**Secrétaire de séance** : M. Tom LABORDE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 27 | Nombre de membres présents : | 21 |
| Quorum requis : | 14 | Nombre de votants (présents + procurations) : | 25 |

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-129**

## Objet : Approbation du rapport annuel du mandataire 2024 de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants, relatifs aux Sociétés Publiques Locales (SPL) et à leur gouvernance,
Vu les statuts de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme, dont la commune de Carnac est actionnaire à hauteur de 660 actions,
Vu le rapport annuel du mandataire de la SPL pour l'exercice 2024, présenté en Conseil d'Administration le 30 septembre 2024 et soumis à l'approbation des collectivités actionnaires,
Vu l'article 3 des statuts de la SPL, qui définit son objet social comme la promotion et le développement de l'attractivité touristique, ainsi que la gestion des offices de tourisme communautaires,
Vu la situation financière de la SPL au 31 décembre 2024, marquée par :

- Un chiffre d'affaires de 436 682 €, inférieur de 6 % par rapport au budget prévisionnel,
- Un résultat net positif de 145 667 €,
- Une trésorerie de 1 135 221 €,

Vu les actions menées en 2024 pour renforcer l'attractivité touristique du territoire, notamment :

- La coordination des offices de tourisme et la promotion des événements locaux,
- Le développement de partenariats avec les communes et les acteurs économiques,
- La mise en œuvre du schéma directeur tourisme et du schéma d'accueil,

Considérant que l'approbation de ce rapport permet de valider la gestion de la SPL et de confirmer l'engagement de la commune dans le développement touristique du territoire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Développement économique et Tourisme du 4 décembre 2025,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver le rapport annuel du mandataire de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme pour l'exercice 2024, tel que présenté en annexe.

***POUR EXTRAIT CONFORME***

**Le Maire**

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

**Olivier LEPICK**

**Le Secrétaire de séance**

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

**Tom LABORDE**

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*